



Votants : 76  
Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 19 juin 2015  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 26 juin 2015

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du jeudi 25 juin 2015

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PA DES CHERACLES - ACQUISITION FONCIERE SUR LA COMMUNE DE MAUZE-SUR-LE-MIGNON

#### **Titulaires présents :**

Jérôme BALOGE, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Amaury BREUILLE, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Isabelle GODEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Céline VALEZE

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Jeanine BARBOTIN à Anne-Lydie HOLTZ, Jacques BILLY à Christian BREMAUD, Marie-Christelle BOUCHERY à Sylvie DEBOEUF, Yamina BOUDAHMANI à Alain BAUDIN, Christelle CHASSAGNE à Dominique SIX, Marie-Chantal GARENNE à Agnès JARRY, Guillaume JUIN à Sylvette RIMBAUD, Lucien-Jean LAHOUSSE à Marc THEBAULT, Elisabeth MAILLARD à Philippe MAUFFREY, Sophia MARC à Carole BRUNETEAU, Elmano MARTINS à Michel PAILLEY, Joël MISBERT à Thierry DEVAUTOUR, Marcel MOINARD à Alain LIAIGRE, Serge MORIN à Stéphane PIERRON, René PACAULT à Michel PANIER, Sébastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Alain PIVETEAU à Anne BAUDOUIN, Claire RICHECOEUR à Jacques BROSSARD, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Christine HYPEAU

#### **Titulaires absents suppléés :**

Brigitte COMPETISSA par Bernard BARAUD

#### **Titulaires absents :**

Thierry BEAUFILS, Jean-Romée CHARBONNEAU, Romain DUPEYROU, Jean-Martial FREDON, Robert GOUSSEAU, Simon LAPLACE, Jean-Pierre MIGAULT, Michel VEDIE

#### **Titulaires absents excusés :**

Jeanine BARBOTIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BROSSARD, Christelle CHASSAGNE, Jean-Claude FRADIN, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBault, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOURE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Joël MISBERT, Marcel MOINARD, Serge MORIN, René PACAULT, Sébastien PARTHENAY, Alain PIVETEAU, Claire RICHECOEUR, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Christine HYPEAU

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20150625-c95-06-2015-DE  
Date de télétransmission : 02/07/2015  
Date de réception préfecture : 02/07/2015

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS****CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 25 JUIN 2015****DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PA DES CHERACLES - ACQUISITION  
FONCIERE SUR LA COMMUNE DE MAUZE-SUR-LE-MIGNON**Monsieur **Claude ROULLEAU**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Dans le cadre de l'aménagement du Parc d'Activités des Chéracles (Mauzé / Prin), la CAN a missionné la SAFER, conformément à la convention cadre en date du 23 décembre 2014, afin de procéder aux négociations foncières des parcelles situées dans l'emprise du projet. Les négociations ont abouti avec l'un des propriétaires concernés (parcelle ci-dessous désignée) sur la base de l'estimation réalisée par le service des domaines.

Commune de Mauzé-sur-le-Mignon

Lieu-dit	réf cadastre	superficie (m <sup>2</sup> )	propriétaire		Exploitant		TOTAL acquisition
			Nom	indemnité principale	Nom	Indemnité d'éviction	
Le Devalou	AC 41	9 159 m <sup>2</sup>	Mme COURAUD	24 729,30 €	M. BOBINEAU	2 742 €	27 471,30 €

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Préciser que cette transaction n'entre pas dans le champ d'application de la TVA immobilière ;
- Confier la rédaction de l'acte authentique à intervenir au notaire désigné par le vendeur ;
- Autoriser la signature de la promesse de vente et de la vente subséquente à intervenir, conformément aux conditions ci-avant définies.

**Motion adoptée par 75 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.**

Pour : 75  
Contre : 0  
Abstention : 1  
Non participé : 0

**Claude ROULLEAU**

**Vice-Président Délégué**  
 Accusé de réception en préfecture  
 079-200041317-20150625-c95-06-2015-DE  
 Date de télétransmission : 02/07/2015  
 Date de réception préfecture : 02/07/2015

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20150625-c95-06-2015-DE  
Date de télétransmission : 02/07/2015  
Date de réception préfecture : 02/07/2015